

PROGRAMME POUR EXPERTS NATIONAUX EN FORMATION PROFESSIONNELLE (ENFP)

Calendrier et quota des candidatures – 1^{er} exercice 2023 (mars)

CALENDRIER

15.10.2022	Soumission des candidatures via les représentations permanentes et missions
Novembre 2022	Procédure interne de sélection. Pendant cette période, les candidats ne sont pas contactés par les services de la Commission et les candidats ne peuvent pas chercher à contacter les directions générales.
Décembre 2022	Les DGs/cabinets font une offre aux candidats sélectionnés (par courriel). Les candidats informent les DGs/cabinets s'ils l'acceptent.
Janvier 2023	Envoi par le secteur ENFP de la DG HR aux représentations permanentes et missions de la liste finale des candidats sélectionnés et de leur direction générale d'accueil.
	Le secteur ENFP envoie un courriel aux candidats retenus confirmant leur participation au programme.

QUOTA MAXIMAL PAR PAYS

- Le nombre total d'ENFP participant au programme ENFP ne peut pas dépasser le quota annuel. Pour 2023, le quota de chaque Etat membre est repris en page 2.
- **Ce quota peut être augmenté de 50% pour un Etat membre qui exercera prochainement la Présidence du Conseil, durant les 2 années qui la précèdent. La demande doit être soumise par écrit à la DG HR.B.1 (HR-ENFP@ec.europa.eu).**
- Pour le premier exercice de l'année (mars), les représentations permanentes ou missions disposent du quota total de l'année. Il était toutefois conseillé de ne proposer que la moitié du quota, afin d'avoir suffisamment de possibilités pour le deuxième exercice de l'année.
- Pour le deuxième exercice (octobre), la DG HR fixera les quotas pour chaque pays en déduisant du quota annuel le nombre d'ENFP de ce pays ayant effectivement entamé la formation professionnelle lors du premier exercice.

	Quota annuel pour 2023
AT	10
BE	12
BG	10
CY	4
CZ	12
DE	29
DK	7
EE	4
ES	27+14
FI	7
FR	29
GR	12
HR	7
HU	12
IE	7
IT	29
LT	7
LU	4
LV	4
MT	3
NL	13
PL	27
PT	12
RO	14
SE	10+5
SI	4
SK	7
	323+19

CH	6
IS	6
LI	6
NO	6
	24